

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 15 (1927)

Heft: 272

Artikel: Echos du IVme Congrès international de l'enseignement ménager

Autor: Gillabert-Randin, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259251>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nui aussi à cette même cause dans d'autres cantons, où l'on serait en droit de nous opposer leur exemple tangible, si nous essayions encore d'affirmer, ainsi que nous le faisons de bonne foi auparavant, que le suffrage féminin en Suisse apporterait, comme dans d'autres pays, son appui à des mesures de santé morale ? ...

D'ailleurs, il ne s'agissait pas de protéger le suffrage. Il s'agissait d'un principe. Foin de tous les opportunistes et de toutes les précautions quand un principe est en jeu. Car ce ne sont que misérables arguties que de prétendre que l'initiative des kursaals ne touche pas à un principe. Et si l'on avait considéré toute la question sous cet angle-là, on aurait bien vite constaté que le suffrage des femmes étant lui-même, et essentiellement, un principe de justice, il n'avait pas à souffrir d'être accolé à un autre principe de morale. Bien mieux, il y aurait gagné. Car ce n'est pas pour rien que, depuis que nous avons écrit à ces Messieurs, nous avons tout à coup découvert parmi eux des amis si extraordinairement pleins de sollicitude pour notre cause, qu'ils ont même été jusqu'à charger de messages de prudence pour nous des féministes d'autres pays ! C'est que nos démarches, qui ont été parmi les premières à la fin de l'été, leur ont désagréablement montré que la prestesse avec laquelle ils s'apprétaient à faire avaler au peuple suisse, en l'enveloppant du sucre des « intérêts touristiques », la pilule de la réintroduction des jeux de hasard, que cette prestesse, disons-nous, risquait bien de se heurter à quelques obstacles. Nous aurions voulu que les Sociétés féminines de Lucerne et d'Interlaken eussent assez de perspicacité pour voir clair dans ce jeu, et pour se rendre compte qu'en prenant fièrement et crânement position pour un principe, elles faisaient davantage pour notre cause commune qu'en appuyant l'initiative.

Mais il faut penser aussi à l'ambiance de ces villes¹. Là où un pasteur est favorable aux jeux de hasard parce que la subvention que pourra lui faire le kursaal, grâce à la réintroduction des jeux, lui permettra d'avoir une cloche pour son église, les Sociétés féminines n'ont pas non plus compris que les souscriptions des kursaals aux œuvres de philanthropie ou d'entraide sociale dont elles s'occupent ne serviraient qu'à panser les plaies causées par les maux résultant des jeux. C'est ce dont nous devons tâcher de nous rendre compte, que, bien même il nous est singulièrement douloureux que, pour la première fois où notre A. S. S. F. voit se heurter parmi ses membres des conceptions absolument opposées, ce soit, non pas, comme on l'assurait, sur une question d'ordre politique que se produirait cette scission, mais sur un principe de morale. Nous avons cru pouvoir attendre mieux de nos femmes suisses.

E. Gd.

P. S. — Notre collaborateur, M. Maurice Veillard, vient de faire paraître une excellente petite brochure, remarquablement claire, alertement écrite, et soigneusement documentée: *Faut-il rouvrir les maisons de jeu?* que nous recommandons très chaudement à ceux de nos lecteurs et lectrices qui seraient encore hésitants devant les arguments captieux des partisans des kursaals, comme à ceux et à celles qui, désirant employer leurs forces à la propagande individuelle, cherchent à être bien renseignés. (Edition du Secrétariat romand, H. S. M., Grand-Pont, 2, Lausanne. Prix: 50 centimes.) Ne pouvant la résumer ici, faute de place — et d'ailleurs, nous aurons souvent l'occasion de revenir sur la question avant la votation populaire de 1928 — nous en reproduisons au moins les conclusions:

1. L'hôtellerie n'a plus autant besoin des kursaals que précédemment: les hôtes stationnent moins longtemps et se déplacent davantage. Bien que les « menus » des kursaals soient modestes depuis la suppression des jeux en 1925, la saison de 1927 est considérée d'une façon générale comme excellente dans les cercles hôteliers. En tout cas, le laps de temps est trop court pour que les kursaal puissent dire que l'expérience a prouvé la nécessité du rétablissement des jeux.

¹ Remarquons toutefois que les jeux ont été interdits en 1925, non pas seulement à Lucerne et à Interlaken, mais aussi dans quatre autres villes où existent des Sections suffragistes, et que, tout au contraire des féministes de ces deux villes, les Bernoises, les Badoises, les Genevoises et les Montreusiennes, ont, elles au moins, su échapper à l'emprise de la « Realpolitik » hôtelière.

2. Plusieurs stations importantes telles que Flims, Ragaz, Saint-Moritz, Zermatt, Lausanne, se sont tirées d'affaire depuis longtemps ou de tout temps sans jeux. De même, la plupart des stations étrangères de tourisme.

3. L'exploitation des jeux de hasard est une forme de l'exploitation des étrangers. Elle est indigne des traditions de l'hôtellerie suisse. Le fait qu'on la dénomme « jeu d'agrément » ne change pas sa vraie nature. Les colonies étrangères y sont hostiles, de même que les pensionnats. Cette clientèle est importante au point de vue économique.

4. L'exploitation des jeux est une industrie foncièrement malsaine. Les règlements les plus perfectionnés ne peuvent l'assainir. Immorale, elle tend toujours à devenir illégale. Les casinos de Saxon et de Genève n'étaient pas essentiellement différents des autres. Ils étaient plus dépourvus de scrupules.

5. L'Etat compromet sa dignité en réglementant cette « industrie ». Les kursaals ont cessé de respecter le Conseil Fédéral dès le moment où cette autorité a composé avec eux, au lieu de leur appliquer fermement la Constitution, comme elle le fit pendant une vingtaine d'années.

6. A plus forte raison, ce serait faire une tache à la Constitution fédérale que d'y inscrire le texte hypocrite de l'initiative des kursaals et de faire participer la Confédération aux recettes des maisons de jeu.

Echos du IV^{me} Congrès International de l'Enseignement ménager

Fribourg, Gand et Paris marquent les trois premières étapes des précédents Congrès de la science ménagère. Mais alors que le premier en date (Fribourg, en 1908) ne réunissait que neuf nations avec 600 participants; que celui de Gand, en 1913, comptait 1000 participants venus de quinze pays différents, le Congrès de Paris, en avril 1922, voyait plus de 3000 congressistes assister à ses séances, en représentant trente-cinq nations. Sans aucun doute, la Ville-Lumière avait exercé son prestige et son attirance.

Il n'en pouvait être autrement du Congrès de Rome, et c'est 2400 congressistes que la Ville Eternelle vit arriver dans ses murs, alors que le Comité d'organisation n'en attendait que 1200. Vingt-quatre pays y étaient représentés officiellement.

En vingt ans les idées ont marché, le programme du Congrès le prouve, et les rapports parlent davantage des améliorations qu'ont réalisées tel ou tel pays, qu'ils ne sont un plaidoyer en faveur de la préparation de la ménagère à sa tâche. Plus n'est besoin de justifier l'enseignement ménager, mais bien de l'étendre à toutes les classes sociales et à toutes les races. Sa nécessité s'est imposée comme étant à la base du développement économique des peuples, et pour tous les professionnels de l'enseignement ménager accourus à Rome, il s'est agi de rechercher la meilleure méthode, la plus judicieuse préparation pour les institutrices ménagères et les moyens d'adapter l'enseignement aux exigences comme aux simplifications de la vie moderne.

L'interdépendance économique des peuples fait à chacun d'eux l'obligation d'imiter son voisin dans les réformes sociales qu'il réalise, s'il ne veut pas lui-même être bientôt distancé et infériorisé. Les pays du Nord marquent ici le pas. L'enseignement ménager sera donc offert comme en Suède à toutes les jeunes filles et aux jeunes ouvrières, à la campagne comme à la ville, et déjà, si possible, dès les classes primaires. La pédagogie familiale, la puériculture, l'hygiène domestique et l'assistance sociale formeront la base de la préparation générale des jeunes filles à tous les degrés de l'enseignement. Cet enseignement sera étroitement adapté à la classe sociale auquel il s'adressera; il devra disposer de manuels spéciaux, essentiellement féminins, où le prix de revient d'un menu et le coût d'une lessive remplaceront le cubage du bois. Pour les ouvrières de fabrique, les

employeurs seront sollicités de considérer les besoins des femmes et d'organiser leurs heures de travail en rapport avec ceux-ci.

Le rôle de la ménagère dans la lutte contre la vie chère, le Taylorisme dans l'administration ménagère et l'organisation des travaux ménagers furent ensuite passés en revue par le Congrès. Dans le grand combat économique qui se livre actuellement à la surface du globe, l'effort productif seul importe. La femme ne saurait seule y rester étrangère. Elle doit contribuer à généraliser le confort et le bien-être des peuples par la baisse des prix de revient et l'accroissement des salaires, d'où découlera l'enrichissement général par le travail de tous. Elle fera la chasse aux gaspillages, reviendra à une vie simple, fera de ses achats une question d'opportunité, de son travail un travail productif en accomplissant beaucoup plus dans moins de temps et sans fatigue supplémentaire. Elle obtiendra ces trois résultats au moyen des locaux d'habitations mieux aménagés — à ce moment un industriel, ingénieur et architecte, supplie les femmes de vouloir bien renseigner ses semblables sur les améliorations à apporter dans l'agencement des maisons modernes — par un outillage qui supprimera les mouvements inutiles, et par la division du travail.

Ce Congrès, riche en suggestions pratiques, le fut aussi par les vœux qui s'y votèrent comme par l'exposition qui le complétait mais qu'il fut impossible aux congressistes d'examiner dans tous ses détails, car il leur fallut céder à l'emprise du milieu, cette emprise de Rome qui nous étreint et qui ne nous lâche pas, sitôt franchies les portes de la gare d'arrivée. Puis, en plus de nos promenades dans le passé ce fut encore l'excursion en autocar de tout le Congrès à travers la campagne romaine jusqu'à l'école d'agriculture d'Abessio pour jeunes orphelines, fondée par Mussolini il y a trois ans, et cette autre, par train spécial à la villa d'Esta, où avait lieu la réception nationale. Ce fut enfin l'aimable soirée passée à la Légation suisse, petite oasis confortable où 30 Confédérés se rencontrèrent, groupés par la chaude hospitalité de M^{me} et M. Wagnière, escortés de quelques secrétaires d'ambassade accompagnés de leurs femmes.

Sans nul doute le Congrès de Rome fera faire un grand pas à la cause de l'enseignement ménager mondial. Son insigne de fête en est l'augure : sur l'autel du foyer domestique, une brillante flamme s'élève, dont les prêtresses sauront entretenir la chaleur et l'éclat. Mieux préparées que leurs devancières les femmes modernes deviendront, elles aussi, des vestales.

A. GILLABERT-RANDIN.

L'Assemblée des femmes socialistes à Olten

Les femmes socialistes suisses ont tenu le mois dernier leur assemblée annuelle à Olten. 91 déléguées y assistaient, qui, à en juger par les comptes-rendus de presse qui nous sont parvenus, ont fait d'intéressante besogne.

Le premier des rapports présentés, qui avait pour auteur M^{me} Duby, présidente de l'Association, prouve que, à travers toutes les Sociétés féminines — et masculines aussi, sans doute! — une préoccupation reste constante: la propagande; et que si les moyens employés sont à peu près partout les mêmes (propagande par l'action individuelle, par la conférence, par la presse, éveil des femmes au sentiment de leurs responsabilités, formation de Sections nouvelles), partout aussi les mêmes difficultés se retrouvent: difficulté de trouver des présidentes pour prendre en main les destinées des nouvelles Sections, difficulté d'obtenir des renseignements sur l'activité des

groupements affiliés, etc., etc. On compte actuellement en Suisse 43 groupes de femmes socialistes, avec un effectif total de plus de 2000 membres.

Le deuxième sujet à l'ordre du jour était d'un tout autre ordre et soulevait l'un des problèmes délicats et complexes que placent devant l'opinion publique, et le futur Code pénal fédéral, et les faits douloureux de la vie, et que devront sans doute bientôt examiner en face à leur tour nos Associations féministes: la question de l'avortement. Les sanctions prévues à cet égard sont-elles justifiées? ou les femmes — qui ne sont pas et ne seront pas consultées sur un point qui les touche pourtant de si près — doivent-elles demander leur abrogation? Ce dernier point de vue est celui auquel s'est placée Dr. Tobler, chargée du rapport sur ce sujet: sans se faire d'illusion sur le résultat de sa proposition, elle a demandé que ne soit pas punissable l'avortement qui suit de près la conception, toute sanction à cet égard étant en opposition avec le sentiment populaire, qui estime que seul l'avortement commis durant les derniers mois de la grossesse est punissable; et elle a montré les dangers qui peuvent résulter pour la femme prolétaire de l'existence de ces sanctions qui la forceront à s'adresser, dans des cas délicats, non pas à un médecin sérieux, par crainte de l'application de la loi, mais à des praticiennes douteuses, souvent sans instruction. Ce rapport donna lieu à une discussion, qui a dû être intéressante, d'après les échos qui nous en sont parvenus, parce qu'elle était franche et avait lieu, non pas seulement entre théoriciennes, mais entre femmes connaissant les difficultés de la vie; et elle aboutit à l'adoption d'une résolution qui fait des propositions des juges socialistes de Zurich, relativement à la revision des articles 105 à 107 du futur Code pénal fédéral, une des revendications des femmes socialistes suisses.

Avec l'assurance-maternité, nous nous retrouvons dans un ordre de préoccupations qui nous est bien connu: M^{me} Steiger a présenté un exposé très documenté de la situation actuelle en Suisse, analysant la Convention de Washington sur le repos des femmes avant et après l'accouchement, dont nous avons eu si souvent l'occasion de parler ici même, et les différentes législations et dispositions cantonales et municipales existant à ce sujet dans notre pays. L'Assemblée a décidé de travailler en faveur de l'adoption en Suisse de la Convention de Washington, en quoi toutes nos lectrices seront pleinement d'accord avec elle. Puis, M^{me} Steiger, encore, a introduit le sujet des Offices de consultation de mariage, tels qu'ils fonctionnent avec succès à Vienne et dans plusieurs villes allemandes. On sait qu'un Bureau de ce genre va être créé à Zurich. Le but de ces Offices est triple: donner des avis médicaux avant le mariage en cas de maladies contagieuses ou de tares héréditaires (ceci se rapproche du certificat sanitaire avant le mariage, dont l'idée est accueillie avec sympathie dans beaucoup de pays); puis, donner des directives et des conseils, au cours du mariage, à ceux qui, en cas de difficultés, s'adressent à eux; et troisièmement, sur le sujet délicat de la limitation des naissances, diriger ceux qui demandent des avis sur un médecin ou une clinique, au lieu de les laisser recourir à des procédés dangereux et charlatanesques. Il y aurait certainement beaucoup à dire sur ces questions si importantes, qui ont soulevé pas mal de discussions dans la presse féministe de Suisse allemande; nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir.

Enfin, M^{me} Duby a abordé la grosse affaire du suffrage féminin. Comme toutes les femmes suisses conscientes, celles qui sont groupées dans les organisations socialistes ressentent leur infériorité à cet égard et cherchent à obtenir leurs droits politiques. La tactique seule peut différer à cet égard. Quelques oratrices ont cru devoir marquer que cette différence de tactique provenait de ce que les suffragistes suisses dites « bourgeoises », groupées dans l'Association suisse pour le Suffrage féminin, prenaient position contre les hommes qu'elles accusent d'être responsables de leur infériorité politique: nous protestons contre cette allégation, car ce n'est certainement pas contre les hommes que nous menons la lutte, puisque ce que nous désirons avant tout, c'est la collaboration des deux sexes sur la base de l'égalité. D'autres, qui ont constitué une minorité, ont recommandé la collaboration avec l'A.S.S.F., estimant que ce n'est que par la concentration des forces que les femmes suisses pourraient arriver au but, mais en demandant que l'on choisisse le moment opportun pour cette collaboration. Quelques-unes pensent qu'elle peut s'effectuer soit par l'affiliation de groupements socialistes à l'A.S.S.F., soit par l'adhésion de membres isolés à ses Sections locales. Finalement, et après une discussion approfondie, ces propositions de collaboration même réduite ont été repoussées au